

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 3 décembre 2025

Délibération n° 04_2025_134

Abondement exceptionnel pour 2026 de la trésorerie des chèques-cadeaux

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi 3 décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Daniel BÔNE
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU	
SAINT-AMAND-MONTROND	Madame Françoise GONNET Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU	Pouvoir à Philippe MARME
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Francis BLONDIEAU
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Raphaël FOSSET
	Monsieur Raphaël FOSSET	
	Madame Sophie CUINIÈRES	
	Monsieur Lionel DELHOMME	
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Noura ANGLADE
	Monsieur Didier DEVASSINE	
	Madame Noura ANGLADE	
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LES-ETIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	
Membres en exercice	38	Secrétaire de séance : Gérard MARTEAU
Membres présents	33	
Membres votants	38	

Date de convocation : 19 novembre 2025

Date de l'affichage : 19 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 3 décembre 2025

Délibération n° 04_2025_134

Abondement exceptionnel pour 2026 de la trésorerie des chèques-cadeaux

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente le dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences économiques des communautés de communes ;

Vu le rapport exposant le projet d'abondement exceptionnel de la trésorerie des chèques-cadeaux commandés par la Commune de Saint-Amand-Montrond dans le cadre du développement et de l'attractivité du territoire ;

Vu la délibération de la Conférence des maires du 25 novembre 2025, débattue et validée par les maires du territoire, concernant le soutien à l'économie locale par l'émission de chèques-cadeaux ;

Considérant que la Ville de Saint-Amand-Montrond souhaite mettre en place un dispositif visant à orienter directement les sommes distribuées vers les commerces locaux partenaires ;

Considérant que pour chaque chèque-cadeaux acheté par la commune, une dotation équivalente sera attribuée par la Communauté de communes Cœur de France, permettant de doubler l'impact financier pour les commerces du territoire ;

Considérant que cette action vise à :

- Soutenir le chiffre d'affaires des entreprises locales ;
- Renforcer la vitalité commerciale du centre-ville et des zones marchandes ;
- Fidéliser les familles auprès des commerces de proximité ;
- Contribuer au dynamisme économique local en injectant immédiatement de la trésorerie dans les commerces partenaires ;

Considérant que cette initiative s'inscrit dans la politique communautaire de développement économique et de valorisation des entreprises locales ;

Considérant que cette participation financière est pleinement conforme aux compétences économiques de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Émet un avis favorable sur le principe de l'abondement des chèques-cadeaux acquis par la Commune de Saint-Amand-Montrond dans le cadre de la promotion des commerces locaux, conformément aux orientations de soutien à l'économie locale ;**
- **Confirme la participation financière de la Communauté de communes, consistant à abonder à hauteur équivalente les chèques-cadeaux achetés par la municipalité de Saint-Amand-Montrond pour l'année 2026 ;**
- **Prévient l'inscription des crédits nécessaires à cette mesure dans le budget primitif 2026, sous réserve de l'adoption de ce budget ;**
- **Autorise Monsieur le Président de la Communauté de communes à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, ainsi qu'à procéder aux actes administratifs nécessaires à l'exécution de cette mesure.**

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 018-200036135-20251203-04_2025_134-DE



M. le Président,

Daniel BÔNE



M. le secrétaire de séance,

Gérard MARTEAU